

Conditions spécifiques au produit Adobe ColdFusion

Date de publication : 25 février 2025

Les présentes Conditions spécifiques au produit régissent votre utilisation de ColdFusion et sont intégrées, par référence, aux Conditions générales d'utilisation d'Adobe (les « **Conditions générales** ») disponibles sur le site http://www.adobe.com/go/terms_fr (les présentes Conditions spécifiques au produit et les Conditions générales sont collectivement appelées les « **Conditions** »). D'autres Conditions spécifiques au produit incorporées aux Conditions générales par référence peuvent également régir votre utilisation des Services et Logiciels. Les termes commençant par une majuscule et non définis ont la signification donnée dans les définitions des Conditions générales.

1. Conditions de licence.

- 1.1. **Licence Standard.** En vertu d'une Licence Standard, Adobe vous concède une licence pour installer et utiliser le Logiciel de production par Cœur, comme indiqué dans les présentes. Adobe vous accorde le droit d'exécuter sur un seul ordinateur chaque licence valable du Logiciel de production que vous avez obtenue, tant que le nombre de Cœurs dans ce seul ordinateur est inférieur ou égal à deux (2). Le titulaire de licence peut contacter Adobe pour obtenir de l'aide sur toute question relative à l'attribution de licence à l'adresse suivante : http://www.adobe.com/go/ColdFusion_Licensing_Contact_fr.
 - 1.2. **Licence Enterprise.** En vertu d'une Licence Enterprise, Adobe vous accorde le droit d'exécuter sur un seul Ordinateur chaque licence valable du Logiciel de production que vous avez obtenue, tant que le nombre de Cœurs dans ce seul Ordinateur est inférieur ou égal à huit (8). Vous pouvez installer et utiliser le Logiciel On-premise en tant que Logiciel de développement. Votre utilisation du Logiciel de développement sera régie par les conditions ci-dessous :
 - 1.2.1. Vous pouvez installer et utiliser le Logiciel On-premise en tant que Logiciel de développement sur un Serveur pour chaque licence de Logiciel de production que vous avez achetée. Votre utilisation du Logiciel de développement est limitée à une utilisation dans votre environnement technique strictement à des fins de test, de développement et d'évaluation, utilisé et accessible par les Utilisateurs via votre intranet.
 - 1.2.2. Vous ne pouvez pas (a) utiliser le Logiciel de développement pour déployer des applications dans un environnement de production réel ou de secours ; ou (b) utiliser le Logiciel de développement pour déployer des applications auxquelles les utilisateurs finaux ont accès.
 - 1.2.3. Vous pouvez installer et utiliser le Developer Edition Software sur un Ordinateur. Votre utilisation du Developer Edition Software est limitée à une utilisation dans votre environnement technique strictement à des fins de test et de développement et non à des fins de préproduction, de production réelle ni de production de secours.
 - 1.2.4. Vous ne pouvez pas utiliser ou accéder au Developer Edition Software (a) pour tout déploiement d'application dans un environnement de production réel ou de secours ; (b) à partir de plus de deux adresses IP à un moment donné ; ou (c) pour déployer des applications auxquelles les utilisateurs finaux ont accès. **Le Developer Edition Software est fourni « EN L'ÉTAT » sans aucune garantie ni obligation envers vous.**
2. **Utilisation interdite.** Vous n'êtes pas autorisé à : (a) louer, laisser en crédit-bail, prêter ou concéder d'autres droits sur le Logiciel On-premise, y compris les droits relatifs à un abonnement ou à une inscription ; (b) utiliser le Logiciel On-premise dans le cadre d'une activité de services informatiques, d'une installation ou d'un service tiers d'infogérance, d'un accord de service bureau, d'une utilisation en temps partagé, ou en tant que partie d'un service d'hébergement ; ou (c) utiliser tout composant, toute bibliothèque ou autre technologie incluse dans le Logiciel On-premise à d'autres fins qu'exclusivement dans le cadre de son utilisation du Logiciel On-premise. Le Logiciel On-premise est conçu et vous est fourni en tant que produit unique devant être utilisé comme tel sur les Ordinateurs et plateformes autorisés dans les présentes. Vous ne pouvez pas utiliser tous les composants du Logiciel On-premise, mais vous ne devez pas dégroupier lesdits composants pour les utiliser sur différents Ordinateurs, sauf indication contraire dans les Conditions. Il vous est interdit de dégroupier ou de regrouper le Logiciel On-premise à des fins de distribution, de transfert ou autre.

3. Définitions.

- 3.1. « **Composant Supplémentaire de Logiciel d'entreprise** » désigne un gestionnaire d'API ColdFusion qui permet de gérer l'interface de programmation d'application et disponible uniquement avec l'édition Enterprise du Logiciel On-premise.
- 3.2. « **Ordinateur** » désigne un appareil virtuel ou physique servant à stocker ou à traiter des données. Il peut s'agir de serveurs, d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, d'appareils mobiles et de matériel informatique.

Lorsqu'un appareil contient plus d'un environnement virtuel, (en ce compris des machines et des processeurs virtuels), chaque environnement virtuel sera considéré comme un Ordinateur distinct.

- 3.3. « **Cœur** » désigne un cœur physique ou virtuel sur une Machine physique ou virtuelle et est capable de manipuler et d'exploiter de manière indépendante le Logiciel On-premise. Dans un déploiement physique, un Cœur désigne l'une des plus petites unités de traitement du CPU dans un Ordinateur, et dans un déploiement virtuel, il désigne l'unité de puissance de traitement dans une Machine virtuelle. Un « Cœur virtuel » est la représentation virtuelle d'un seul thread matériel dans un cœur de traitement sous jacent. Le nombre total de Cœurs exploitant le Logiciel On-premise dans l'Ordinateur ne doit pas dépasser la quantité sous licence, et sera le plus élevé des deux nombres suivants : (a) le nombre exact de Cœurs exploitant le Logiciel On-premise dans le cas où vous configurez l'Ordinateur (en utilisant un moyen fiable et vérifiable de partitionnement matériel ou logiciel) afin que le nombre total de Cœurs exploitant effectivement le Logiciel On-premise soit inférieur au nombre total des Cœurs sur cet Ordinateur ; ou (b) la somme des Cœurs contenus dans chaque CPU de l'Ordinateur. Le nombre total de Cœurs affectés à la Machine virtuelle ne peut pas dépasser la quantité de Cœurs sous licence.
- 3.4. « **CPU** » désigne chaque unité centrale de traitement (physique) distincte au sein de l'ordinateur. Chaque CPU peut contenir un ou plusieurs Cœurs de traitement.
- 3.5. « **Developer Edition Software** » désigne un Logiciel On-premise concédé sous licence pour le développement sur un hôte local d'applications accessibles à partir de deux adresses IP distantes simultanées au maximum.
- 3.6. « **Logiciel de développement** » désigne le Logiciel On-premise concédé sous licence à des fins de (a) développement et de tests internes et (b) d'utilisation sur un Serveur de préparation, lorsque vous utilisez le Logiciel On-premise avec une licence valable du Logiciel de production. Dans les deux cas, le Logiciel de développement n'est accessible aux Utilisateurs que via votre intranet.
- 3.7. « **Hyperviseur** » désigne un logiciel, un micrologiciel ou un périphérique matériel qui crée et exécute des Machines virtuelles.
- 3.8. « **Instance** » désigne une installation unique de ColdFusion déployée via un Hyperviseur.
- 3.9. « **Logiciel On-premise** » désigne le logiciel Adobe déployé par vous ou en votre nom sur le matériel que vous avez désigné.
- 3.10. « **Serveur de préparation** » désigne un Serveur utilisé pour assembler, tester et évaluer les nouvelles versions des applications, qui est utilisé pour déployer lesdites applications sur l'intranet du Client et qui est uniquement accessible par les Utilisateurs avant que les applications soient transférées sur des environnements de production réels ou de secours.
- 3.11. « **Logiciel de production** » désigne le Logiciel On-premise sous licence pour une utilisation commerciale en production. Le Logiciel de production est concédé sous licence pour être déployé sur un Ordinateur doté d'un nombre spécifié de Cœurs.
- 3.12. « **Serveur** » désigne un Ordinateur conçu ou configuré pour être accessible par plusieurs utilisateurs via un réseau.
- 3.13. « **Machine virtuelle** » (ou « **MV** ») désigne un environnement technique comprenant les composants nécessaires à l'exploitation de plusieurs instances du logiciel installé sur un seul Ordinateur comme si chaque instance était installée séparément sur un Ordinateur individuel. « **MV** » désigne un environnement technique exploitant une ou plusieurs Instances du logiciel afin de fournir des services et des ressources hébergés sur Internet ou le réseau intranet dans lesquels il est possible d'accéder aux services et aux ressources de façon à ce que ces derniers soient disponibles « à la demande », en revoyant à la hausse ou à la baisse les besoins de traitement de l'utilisateur avec le temps.
- 3.14. « **Utilisateur** » désigne à la fois l'Utilisateur personnel et l'Utilisateur professionnel, selon le cas.